



Arrêté relatif à l'ouverture des inscriptions à l'examen en vue de la délivrance d'une certification complémentaire, au titre de la session 2025, pour les personnels enseignants dans les secteurs disciplinaires suivants :

- Français langue seconde
- Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique
- Langues et cultures de l'Antiquité : option latin, option grec
- Les Arts : options cinéma et audiovisuel ou danse ou histoire de l'art ou théâtre ou arts du cirque
- Enseignement en langue des signes française

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

Arrête :

Article 1 : Le registre des inscriptions à l'examen en vue de la délivrance d'une certification complémentaire, au titre de la session 2025, est ouvert dans l'académie de La Réunion : **du mardi 1^{er} octobre 2024 à partir de 12 h (heure de Paris) au jeudi 31 octobre 2024, 12 h (heure de Paris).**

Les dates d'ouverture de la période d'inscription étant impératives, aucune dérogation ne sera accordée quel que soit le motif invoqué.

Les inscriptions s'effectuent uniquement sur l'application Cyclades :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>

Article 2 : En fonction du secteur disciplinaire, la date limite du dépôt du rapport dactylographié est fixée aux dates suivantes :

Secteur disciplinaire	Date limite de dépôt
Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique : - Allemand - Anglais - Espagnol	Vendredi 29 novembre 2024 midi (heure de Paris)
Enseignement en langue des signes française	Vendredi 29 novembre 2024 midi (heure de Paris)
Les Arts : option danse	Vendredi 29 novembre 2024 midi (heure de Paris)
Les Arts : option arts du cirque	Vendredi 29 novembre 2024 midi (heure de Paris)
Les Arts : option histoire de l'art	Vendredi 29 novembre 2024 midi (heure de Paris)
Les Arts : option théâtre	Vendredi 31 janvier 2025 midi (heure de Paris)
Les Arts : option cinéma et audiovisuel	Vendredi 31 janvier 2025 midi (heure de Paris)
Français langue seconde	Vendredi 31 janvier 2025 midi (heure de Paris)
Langues et cultures de l'Antiquité : option latin, option grec	Vendredi 31 janvier 2025 midi (heure de Paris)

Le rapport dactylographié au format pdf doit être téléversé dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades.

L'absence de rapport ou sa transmission après la date limite (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination de la candidature correspondante. Le candidat n'est pas convoqué à l'examen. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après la date limite (la date de téléversement faisant foi) n'est prise en compte.

Article 3 : Les épreuves se dérouleront pendant la période de février à juin 2025. Les dates seront fixées ultérieurement.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1er octobre 2024

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé
Abla ZENATI